

# DIMENSION ÉCOLOGIQUE : BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

## LES MILIEUX

La Bretagne possède un patrimoine naturel d'une grande richesse et d'une exceptionnelle diversité du fait de son statut de péninsule associant espaces maritimes et littoraux, et espaces intérieurs. Espaces naturels et activités humaines sont étroitement imbriqués sur le territoire breton, densément et anciennement peuplé.

Les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) se répartissent en 52 000 ha de ZNIEFF de type I (1,9 % du territoire - 612 sites) et 441 000 ha de ZNIEFF de type II (16 % du territoire régional - 97 sites).

Les espaces de nature en Bretagne ne se limitent pas aux espaces naturels remarquables que constituent les ZNIEFF comme le montre le tableau ci-dessous, qui met en perspective l'importance territoriale des ZNIEFF de type I (approche écologique), au regard des espaces de nature tels que les apprécie l'inventaire TERUTI (qualification de l'occupation du sol).

Inventaire TERUTI Superficie en ha (1998)	NATURE DES ZNIEFF de type I Superficie en ha - Nombre de sites
Bois 296 190	Bois 8 100 52
Landes 70 904	Landes intérieures 5 080 68
	Landes littorales 2 500 55
Marais - Zones humides 11 014	Marais 4 800 39
	Milieu tourbeux 2 700 95
Lacs, bassin, étangs d'eau douce 16 371	Etangs 5 600 133
Rivières 15 770	Rivières 870 39
Marais salants Etangs eau saumâtre 1 785	Vases salées 12 500 61
Dunes - Plages de sables et galets 7 935	Dunes 3 900 29
	Iles - îlots 5 950 41
<b>TOTAL 419 969</b>	<b>TOTAL 52 000 612</b>

L'inventaire ZNIEFF est en cours d'extension au milieu marin ; est ainsi répertoriée la biodiversité des milieux rocheux ; des éléments remarquables tels que les herbiers à zoostères, les bancs de maërl, les champs d'algues ..., sont localisés et répertoriés. Outre ces milieux remarquables, s'exprime au long des 2 370 km du haut de côte la biodiversité inhérente aux milieux littoraux renforcée par le phénomène de la marée, et le statut biogéographique de la Bretagne. Ainsi l'archipel d'Ouessant - Molène bénéficie-t-il du label " Réserve de Biosphère ". La réserve de biosphère d'Iroise abrite plus de trente espèces animales et végétales strictement inféodées à l'archipel ; sa partie maritime présente les plus grands champs de laminaires de France.

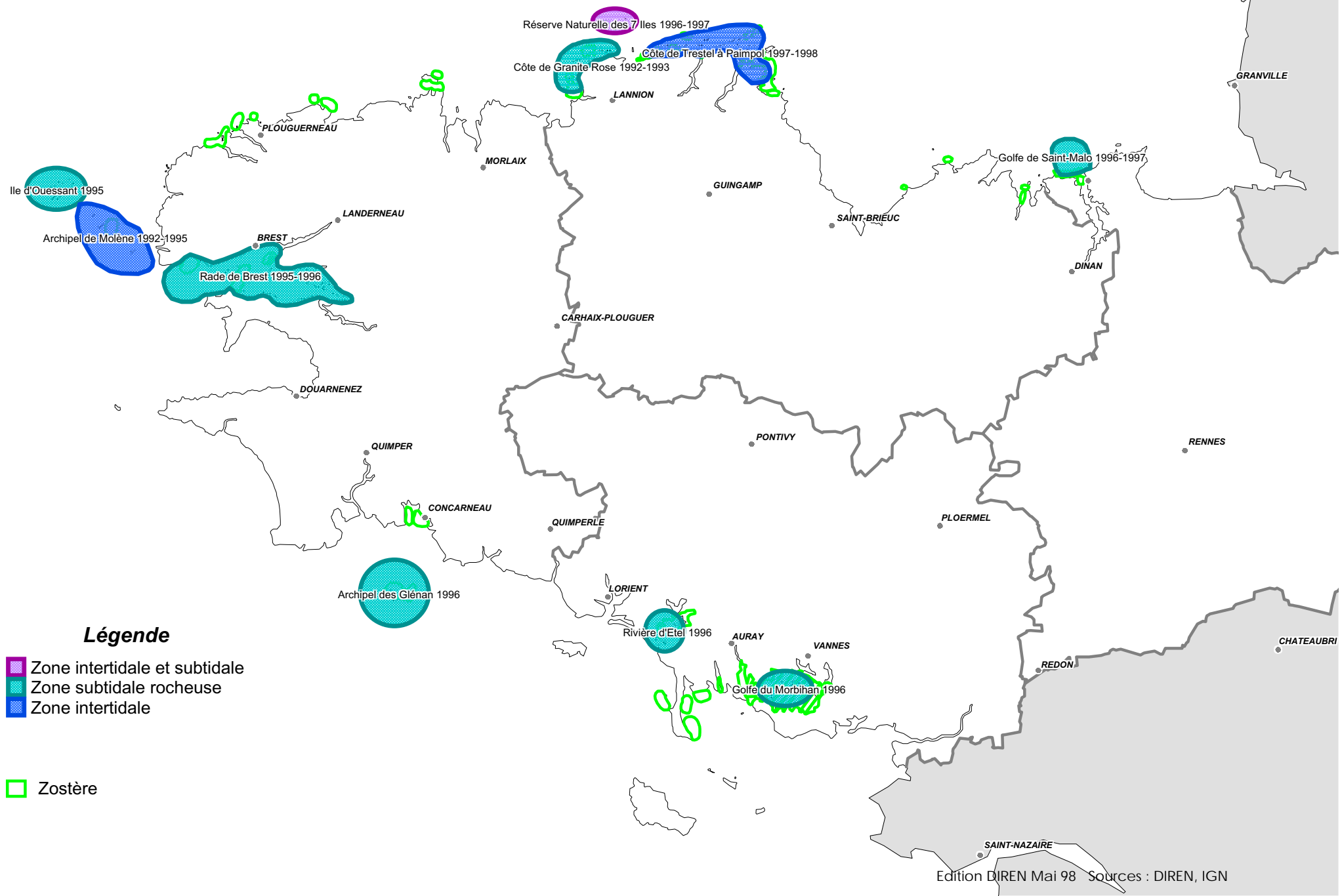
Les zones humides (vision transversale des milieux où l'eau est présente de manière temporaire ou permanente) regroupent en Bretagne les estuaires, vasières et marais littoraux, les tourbières, les marais intérieurs, et les étangs. Le Golfe du Morbihan et la Baie du Mont St-Michel, représentant à eux deux près de 50 000 ha, ont été notifiés en application de la convention de Ramsar, affirmant l'intérêt international de ces espaces.

Du point de vue des milieux aquatiques, la spécificité de la Bretagne résulte :

- du caractère salmonicole dominant des cours d'eau de la région,
- de l'importance de l'interface eaux douces / eaux marines, et des espèces migratrices associées (anguille et saumon notamment). On dénombre en Bretagne près de 500 bassins versants de moins de 50 km<sup>2</sup> débouchant directement à la mer. Au niveau national, 70 % des captures de saumon atlantique par pêche à la ligne sont réalisées dans les cours d'eau breton.
- du contraste entre l'Ouest et l'Est de la région tant en termes de milieux (domaine salmonicole à l'Ouest, domaine cyprinicole à l'Est) qu'en termes d'état des peuplements mesuré sur les stations RHP (réseau hydrobiologique et piscicole) : à l'Ouest, près de la moitié des stations présentent un peuplement satisfaisant, alors qu'à l'Est toutes les stations présentent des peuplements perturbés ou dégradés.



# Les ZNIEFF marines en Bretagne



## Légende

- Zone intertidale et subtidale
- Zone subtidale rocheuse
- Zone intertidale
- Zostère



La Bretagne contribue également au réseau européen NATURA 2000.

Au titre de la directive Oiseaux, 21 zones de protection spéciales (identifiées sur la base de l'Inventaire des Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux - ZICO) ont été notifiées, représentant près de 70 000 hectares (baies, rades, îlots, archipels, estuaires, marais littoraux), affirmant l'importance de la région du point de vue de l'avifaune.

Au titre de la directive Habitats (réseau NATURA 2000), 52 sites d'habitats naturels dont la conservation de la faune et de la flore est d'intérêt communautaire ont été inventoriés représentant 205 790 ha (dont 125 390 ha appartenant au domaine public maritime).

### LES ESPÈCES

La richesse floristique de la Bretagne résulte de son statut de carrefour biogéographique, on y rencontre à la fois des espèces caractéristiques de l'Europe occidentale, mais aussi des éléments de la flore méditerranéenne ou boréo-montagnarde. 72 espèces végétales présentes en Bretagne bénéficient d'une protection régionale, et 56 au niveau national.

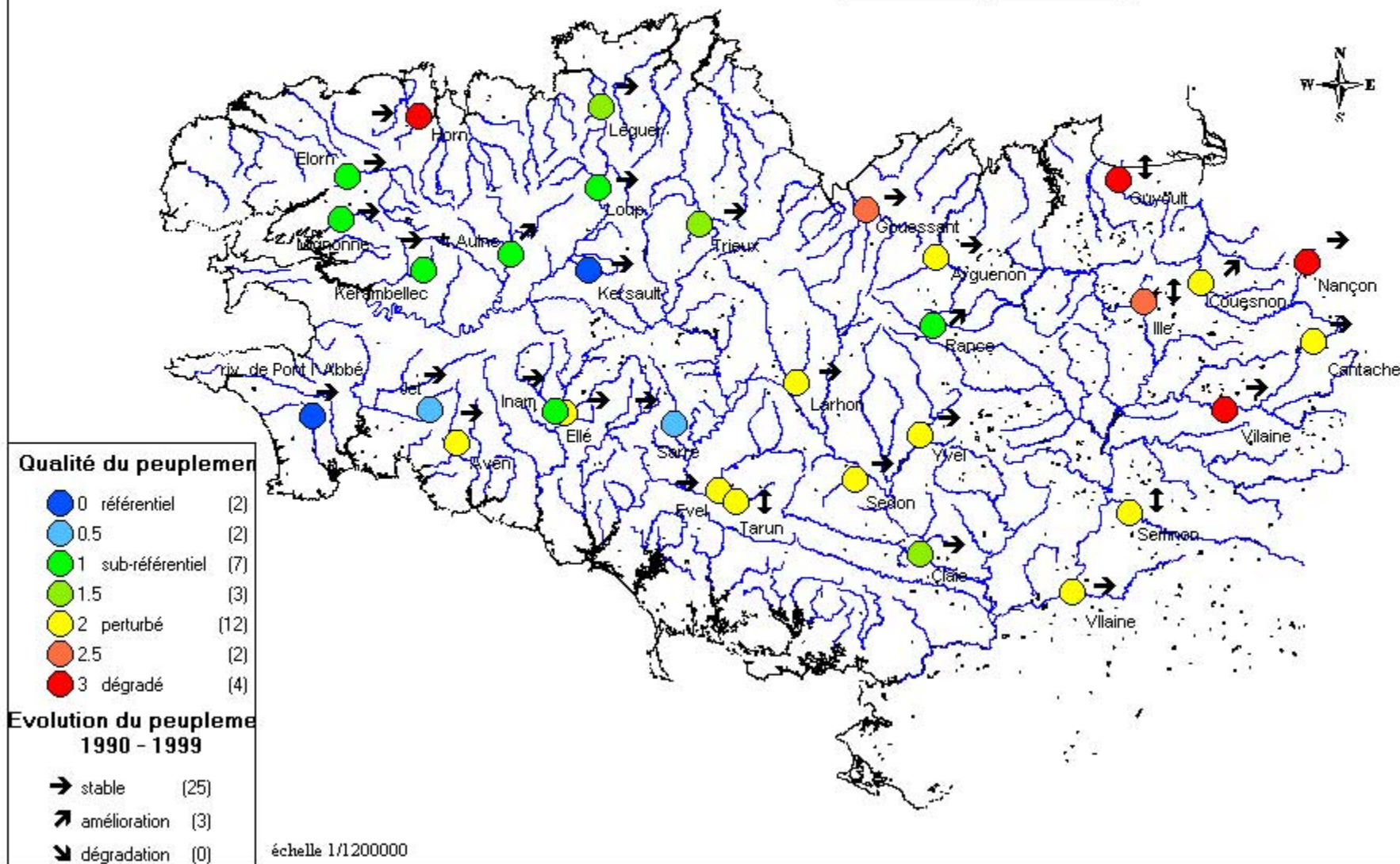
La richesse faunistique est remarquable. Quelques exemples :

- 263 espèces d'oiseaux (sur les 415 observables en Europe de l'Ouest) peuvent être observées en Bretagne. Sur les 170 000 couples d'oiseaux marins dénombrés sur les côtes françaises en 1987 - 1988, près de 107 000 l'ont été en Bretagne.
- 68 espèces de mammifères sauvages (9 mammifères marins, 59 "terrestres") sont dénombrées sur le territoire régional (dont 18 espèces de chauve-souris). La présence de la loutre d'Europe en Bretagne centrale constitue un indicateur de la qualité du milieu.

### LA PROTECTION ET LA GESTION

- 7 réserves naturelles ont été instituées représentant près de 590 ha terrestres et 1 450 ha maritimes. Une huitième réserve est prévue en Baie d'Audierne.
- La Bretagne compte plus de soixante réserves associatives.
- 32 arrêtés de biotope sont en vigueur, et 15 projets sont d'ores et déjà recensés.
- Le Parc Naturel Régional d'Armorique, créé il y a plus de 20 ans, s'étend sur 113 000 hectares terrestres, 59 000 hectares maritimes, et englobe 39 communes.
- Un Parc Naturel marin est à l'étude en Mer d'Iroise.
- Les acquisitions foncières :
  - 75 sites, représentant plus de 5 000 ha et 160 km de rivage par le Conservatoire du littoral,
  - près de 7 300 ha (337 sites) par les départements (espaces naturels sensibles),
  - 8 sites représentant 577 ha par la Fondation Nationale pour la Protection de la Faune Sauvage.
- La Réserve de biosphère d'Iroise, reconnue par l'UNESCO en 1988 (incluse dans le périmètre d'étude du parc marin) :
  - zone centrale (50 ha), constituée de 14 îlots de l'archipel de Molène,
  - zone tampon (950 ha), constituée d'îlots et du littoral des îles de Molène et d'Ouessant,
  - zone de transition (20 000 ha), constituée surtout du milieu marin jusqu'à l'isobathe des - 20 mètres.

## Etat du peuplement piscicole sur les stations du RHP en 1999 (hors migrateurs)



### LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATURE - SA DIFFUSION

La Bretagne bénéficie d'une infrastructure universitaire en adéquation avec son territoire - pôle universitaire rennais - pôle universitaire brestois - pôle vannetais, antennes à LORIENT, QUIMPER, LANNION, ST-BRIEUC, ST-MALO, - qui a su développer des partenariats avec des Établissements publics (IFREMER à Brest, l'INRA, l'Agence de l'Eau, le CNRS ...) et le tissu associatif.

L'Etat et la Région se sont fortement impliqués ces dernières années dans la sensibilisation et l'information, notamment par la diffusion auprès des lycées, collèges, mairies, bibliothèques, d'ouvrages de synthèses.

Par ailleurs, l'Institut Régional du Patrimoine (IRPA) en organisant régulièrement des stages de formation, participe à cette diffusion des connaissances.

Enfin, le Conservatoire Botanique National de Brest est la cheville ouvrière des inventaires floristiques et de la connaissance de la flore du Massif armoricain.

### **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) richesse et diversité des milieux naturels terrestres et marins,
- (+) reconnaissance par les acteurs de cette richesse, consensus régional pour le maintien de sa pérennité,
- (+) connaissance du patrimoine naturel régional,
- (+) niveau atteint en matière de protection et de gestion,
- (+) importance des communautés scientifique et associative en adéquation avec le territoire,

- (-) insuffisance de la connaissance des milieux marins remarquables (inventaires), et d'outils méthodologiques pour apprécier l'état des biocénoses marines,
- (-) insuffisance de la vulgarisation des règles de gestion de la biodiversité.

### **OPPORTUNITÉS**

- importance des acquisitions foncières pour la mise en œuvre d'une gestion durable,
- mise en œuvre de la directive Habitats et progrès méthodologique que l'on peut en attendre (notamment en zone marine), au travers des contrats d'objectifs.
- poursuite du volet " poissons migrateurs ",
- poursuite de l'inventaire des milieux marins remarquables.
- mise au point d'indicateurs de la qualité des milieux marins.

### **MENACES**

- évolution des pratiques agricoles entraînant une simplification des milieux, et une perte de biodiversité (suppression des connexions),
- perte d'usage de milieux naturels en Bretagne intérieure,
- surfréquentation de l'espace littoral (terrestre et estran),
- prolifération d'espèces fortement concurrentielles : (crépide notamment).

**ENJEU**

→ PRÉSERVER ET RESTAURER LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE.

**OBJECTIFS**

- approfondir la connaissance des milieux : poursuite des inventaires, et de la recherche,
- développer la sensibilisation, l'information, et la formation des acteurs et du public,
- mettre en œuvre des règles de gestion durable des espaces d'intérêt national, européen et international, et des espaces les plus sensibles,
- maintien des liaisons biologiques entre les espaces protégés,
- préservation par une gestion durable des espèces exploitées, et des espaces concernés.

**LE POIDS DES TERRITOIRES NON ÉLIGIBLES**

La contribution des territoires non éligibles à la dimension biodiversité est contrastée :

- En Ile-et-Vilaine, on note l'importance des espaces boisés et des étangs, une façade littorale réduite, et la quasi totalité du domaine cyprinicole,
- dans le Morbihan, c'est la composante littorale et côtière qui retient l'attention, avec l'intérêt écologique exceptionnel de l'ensemble de la Presqu'île de Quiberon - Golfe du Morbihan - Presqu'île de Rhuys,
- dans le Finistère, le poids du territoire non éligible est peu important du point de vue de la biodiversité.

**INDICATEURS**

- Espaces de nature (superficie en ha - Source : Inventaire TERUTI) 1998
- Bois et forêt ..... 296 190
- Landes ..... 70 904
- Marais - zones humides ..... 11 014
- Lacs - Bassins - Etangs eau douce ..... 16 371
- Marais salants - Etangs eau saumâtre ..... 1 785
- Dunes - Plages de sables et galets ..... 7 935

Milieus remarquables (Source : Inventaire ZNIEFF) 1999

- ZNIEFF de type 1, en ha ..... 52 000
- nombre de sites ..... 612
- ZNIEFF de type 2, en ha ..... 441 000
- nombre de sites ..... 97
- ZNIEFF marines en ha - Données à venir .....
- nombre de sites inventaires ..... 20

Protection réglementaire

- Réserves naturelles
  - superficie : 590 ha terrestre, 1 450 ha maritime
  - nombre ..... 7
- Nombre d'arrêtés de biotopes ..... 32

Milieus aquatiques

- Etat du peuplement piscicole des stations RHP répartition des stations par classe 1997
  - peuplement référentiel à subréférentiel ..... 22 %
  - peuplement perturbé ..... 47 %
  - peuplement dégradé à hors-classe ..... 31 %
- Nombre des captures de saumons à la ligne en 1999 ..... 1 211
- Totaux autorisés de captures de saumons pour l'année 2000.
  - saumons de printemps ..... 557
  - castillons ..... 4 993
- Indices d'abondance en juvéniles de saumons (Source CSP) en 1998

Couesnon :	13	Douron :	35	Scorff :	8,9
Leff :	26	Elorn :	18	Blavet :	7
Trieux :	26	Aulne :	41		
Léguer :	15	Odet :	15		

Protections foncières

- Acquisitions totales du Conservatoire du littoral en ha (31/12/98) ..... 5 054
- Acquisitions totales des départements en ha (31/12/97) ..... 7 253
- Acquisitions annuelles du Conservatoire du Littoral 1998
  - superficie en ha ..... 254
  - nombre de sites concernés ..... 14
- Superficie des zones de préemption au titre de la TDENS au 31/12 - Données à venir .....